



SOMMET DU G7 PARLEMENTAIRE

Paris, 10 – 12 septembre 2026

Déclaration

1. Nous, Présidents d'assemblée du G7, ainsi que la Présidente du Parlement européen et le Président de la Verkhovna Rada d'Ukraine, nous sommes réunis du 10 au 12 septembre 2026 à Paris, en France. Notre 24^e réunion a été l'occasion de réaffirmer le rôle essentiel des institutions parlementaires dans la vie démocratique et d'appeler à une coopération interparlementaire renforcée. Nous avons débattu des voies et moyens pouvant être mobilisés par nos Parlements, dans un contexte de défiance croissante, pour renforcer le lien de confiance avec les citoyens en rendant nos travaux plus transparents et ouverts, et en les associant, ainsi que toute la société civile, à ceux-ci. À l'ère des crises globales qui occupent de plus en plus les débats publics, nous avons examiné la façon dont les Parlements exercent leur rôle et leurs pouvoirs de contrôle en matière de politique étrangère et de défense. Enfin, nous avons partagé nos vues sur nos expériences et les défis communs face à l'usage de l'intelligence artificielle (IA) au sein de nos Parlements, une technologie nouvelle qu'il nous faut utiliser dans notre travail et réglementer par la loi.

2. Nous affirmons notre attachement à la diplomatie et à la coopération multilatérale pour le règlement pacifique des différends. Dans le prolongement de la déclaration des chefs d'État et de Gouvernement du G7 sur les questions géopolitiques adoptée le 17 juin 2026 à Évian, nous réitérons avec force notre soutien indéfectible à l'Ukraine face à l'agression continue de la Russie. Nous réaffirmons notre solidarité pleine et entière avec le peuple ukrainien, alors qu'il défend sa liberté, sa souveraineté et son intégrité territoriale. Nous poursuivrons notre soutien à l'Ukraine dans sa lutte pour préserver son indépendance et pour une paix juste et durable. Nous sommes également engagés pour soutenir les aspirations ukrainiennes en faveur de l'intégration européenne et d'une présence au sein de la communauté euro-atlantique.

3. Au Moyen-Orient, nous soutenons un accord diplomatique solide et global avec l'Iran qui puisse mener à la paix et à la sécurité au profit des populations de toute la région et nous réaffirmons le principe de la liberté de navigation, sans entrave ni redevance. Nous soulignons la nécessité de répondre aux menaces posées par l'Iran dans la région et au-delà, et de nous assurer que ce pays n'obtienne jamais l'arme nucléaire. Nous soulignons l'importance d'un cessez-le-feu robuste et durable au Liban qui permette le désarmement du Hezbollah et respecte la souveraineté du pays. Nous soutenons l'accélération des efforts humanitaires et de reconstruction dans la bande de Gaza et la mise en œuvre rapide des mesures politiques et de sécurité pertinentes, dont le désarmement du Hamas. Nous appelons à mettre un terme aux violences et au terrorisme en Cisjordanie et à protéger les populations civiles. En Afrique, où le Soudan fait face à la plus grave crise que connaît le monde en termes de déplacements forcés

et d'insécurité alimentaire, nous appelons à la fin immédiate des hostilités, à la protection des civils et à un accès sans entrave de l'aide humanitaire. Nous soutenons les nouveaux efforts déployés en faveur d'un processus politique pacifique et inclusif mené par les Soudanais.

I. DES PARLEMENTS PLUS OUVERTS, TRANSPARENTS ET ACCESSIBLES AUX CITOYENS

4. Nous constatons avec inquiétude, dans de nombreuses démocraties, l'érosion de la confiance envers les institutions publiques, et particulièrement envers les Parlements et les élus. Cette tendance se manifeste notamment par un recul de la participation électorale dans plusieurs pays. Or les élections, locales et nationales, sont un moment essentiel de la vie démocratique, car elles permettent l'expression des points de vue et des choix politiques. Toutefois, la vie démocratique ne s'arrête pas au seuil des urnes : pour revivifier la vie démocratique et renouer la confiance des citoyens envers leurs institutions, nous, en tant qu'incarnation de nos différents Parlements, devons expliquer nos processus démocratiques de manière plus efficace et saisir toutes les occasions d'associer davantage les citoyens aux décisions qui les concernent.

5. Nous avons ainsi évoqué les différents outils qui peuvent contribuer à faire vivre la démocratie, tels que les mesures d'ouverture des Parlements à tous les citoyens, la diffusion des débats parlementaires, la mise à disposition d'outils numériques d'accès aux travaux législatifs, les pétitions, les conventions citoyennes, les différentes méthodes de consultation populaire, ainsi que la mise en œuvre de programmes pédagogiques et d'initiatives itinérantes.

6. Nous saluons ces initiatives développées ou soutenues par les assemblées qui améliorent la transparence des travaux législatifs, l'accessibilité des débats publics et l'ouverture des institutions à l'ensemble de la société. Ces mesures aident ainsi efficacement à combattre la défiance des citoyens qui fragilise nos démocraties.

II. LE ROLE SINGULIER DES PARLEMENTS DANS LA POLITIQUE ETRANGERE ET DE DEFENSE

7. Nos Parlements jouent un rôle fondamental dans l'équilibre des pouvoirs en matière de politiques étrangère et de défense de nos États, même si conformément à nos traditions constitutionnelles respectives, nos pouvoirs exécutifs détiennent une responsabilité centrale dans la définition et la conduite des relations internationales. Les Parlements contribuent en effet à la légitimité, à la transparence et au contrôle démocratique de ces politiques.

8. Les assemblées parlementaires exercent des responsabilités essentielles à travers le vote des crédits budgétaires et le contrôle de l'action gouvernementale, en particulier lors des déclarations du Gouvernement devant les assemblées. Elles peuvent aussi, dans certains pays, autoriser, contrôler et suivre les opérations extérieures et les activités de renseignement, dans le respect des impératifs de sécurité nationale et du droit international. L'autorisation de ratifier certains traités et conventions internationales constitue également une mission essentielle de certains Parlements.

9. La diplomatie parlementaire est un instrument précieux de dialogue et de rapprochement entre les peuples qui complète, enrichit et multiplie l'action diplomatique menée par nos exécutifs. Nous saluons le pouvoir d'initiative et d'impulsion des Présidents d'assemblée en la matière, ainsi que la contribution des coopérations et échanges interparlementaires qui font vivre une diplomatie de proximité.

III. LA NOUVELLE DONNE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : QUELS DEFIS POUR NOS PARLEMENTS ?

10. L'intelligence artificielle ouvre aux Parlements de vastes perspectives d'amélioration de leur fonctionnement et de renforcement de leur efficacité. Cette nouvelle technologie peut notamment contribuer à rationaliser les processus législatifs, à améliorer l'accès des citoyens aux travaux parlementaires, à faciliter la traduction et la retranscription des débats, à enrichir la recherche et l'analyse législatives et à améliorer la cybersécurité. L'IA peut également favoriser une participation citoyenne accrue grâce à des outils numériques innovants.

11. Nous reconnaissons toutefois que le développement et l'usage de l'intelligence artificielle peuvent soulever des défis majeurs. Les risques causés par les biais algorithmiques, les limites et les erreurs, la désinformation et la manipulation de l'information, ainsi que les menaces portées à la protection des données personnelles et à la cybersécurité imposent une gouvernance démocratique exigeante, accompagnée d'une large consultation publique, afin de permettre un usage de l'IA bénéfique, sûr, sécurisé, souverain et au service de l'être humain.

12. Nous avons ainsi discuté des mesures prises et envisagées par nos Parlements respectifs pour utiliser les technologies de l'IA de façon éclairée et responsable. Conscients du besoin de tirer le meilleur bénéfice de ces technologies pour le travail des élus dans l'exercice de leur mandat et celui de nos services, nous saluons les travaux menés dans ce domaine par les instances parlementaires internationales. Nous avons décidé de poursuivre les échanges sur nos bonnes pratiques à l'avenir.